



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

REF

# COMMUNIQUÉ

No: 44  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 28 AVRIL 1978

CODE D'ÉTHIQUE TOUCHANT LES CONDITIONS  
D'EMPLOI DES SOCIÉTÉS CANADIENNES OPÉRANT  
EN AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a annoncé aujourd'hui la publication par le gouvernement du Canada d'un Code d'éthique qui a trait aux conditions d'emploi des sociétés canadiennes opérant en Afrique du sud. Dans sa déclaration du 19 décembre 1977 à la Chambre des communes touchant l'amorce de la politique du Canada à l'endroit de l'Afrique du Sud, M. Jamieson avait prévu la présentation d'un tel code. Ce document résulte de consultations avec les principales sociétés canadiennes concernées ainsi qu'avec d'autres corps tels le Congrès du travail du Canada, le "Taskforce on Churches and Corporate Responsibility".

Le code d'éthique contient un certain nombre de recommandations explicites et détaillées sur les moyens par lesquels les sociétés peuvent améliorer les conditions de travail de leurs employés sud-africains. Bien que le code vise particulièrement les conditions d'emploi des travailleurs sud-africains noirs (reconnus comme étant les plus durement touchés par les conditions de travail défavorables en Afrique du Sud), ses recommandations s'appliquent également aux autres travailleurs non-Blancs qui peuvent être l'objet de pratiques discriminatoires. Le code de conduite recommande que des mesures soient prises dans les secteurs: de conditions générales de travail, de négociations collectives, de traitements, d'avantages sociaux, de formation et d'avancement et de relations raciales.

Aux termes du code, les sociétés devraient rendre public des rapports annuels suffisamment détaillés qui permettront d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs du code. Il a été proposé aux sociétés que ces rapports (dont le gouvernement souhaite la première publication avant le 31 mars 1979) contiennent des données sur les critères tels le nombre et le pourcentage